

L'apprentissage en milieu de travail (AMT), à la fois un modèle et un processus d'apprentissage par l'expérience, intègre de façon structurée et intentionnelle les études postsecondaires de l'étudiant dans un environnement dans un contexte de travail ou de pratique. L'AMT nécessite au minimum un partenariat engagé entre un établissement d'enseignement, un organisme d'accueil et un étudiant. L'AMT peut se dérouler au niveau du cours ou du programme, et vise à améliorer les résultats d'apprentissage en matière d'employabilité, de responsabilisation personnelle et d'apprentissage continu.

Voici les types d'AMT approuvés par ECAMT (2018) et leurs principales caractéristiques :

Apprentissage

L'apprentissage est une entente conclue entre une personne (un apprenti) qui souhaite apprendre un métier spécialisé et un employeur qui a besoin d'un travailleur qualifié et qui est disposé à parrainer l'apprenti et à lui fournir une expérience pratique rémunérée dans son domaine d'emploi, sous la direction d'un compagnon et dans un milieu de travail qui permet l'apprentissage des tâches, des activités et des fonctions d'un travailleur qualifié. La formation d'apprenti, qui combine l'apprentissage en milieu de travail (80 %) et une formation technique en classe (20 %), pourra prendre de deux à cinq ans, tout dépendant du métier choisi. L'expérience en milieu de travail et la formation technique sont toutes deux des composantes essentielles de l'expérience d'apprentissage.

Enseignement coopératif (alternance travail-études et stages coopératifs)

Selon le modèle de l'alternance travail-études, l'étudiant alterne entre des sessions d'études en classe et des stages de travail rémunérés. Selon le modèle des stages coopératifs, l'étudiant participe à plusieurs stages de travail consécutifs. Dans les deux modèles, les stages de travail permettent à l'étudiant d'acquérir de l'expérience dans un milieu de travail lié à son domaine d'études. Le nombre de stages que l'étudiant doit effectuer varie d'un programme à l'autre; néanmoins, le nombre d'heures consacrées aux stages doit représenter au moins 30 % du programme de formation pour les programmes de plus de deux ans ou 25 % pour les programmes de deux ans et moins.

Stages de travail

Ce modèle offre habituellement un stage supervisé, structuré, rémunéré ou non, propre à une discipline particulière (généralement à temps plein) en vue d'obtenir un crédit ou un stage pratique. Les stages de travail peuvent se dérouler pendant un programme de formation ou après l'achèvement de tous les cours mais avant la remise du diplôme. Bien qu'il n'y ait pas de limites formelles, la durée d'un

stage de travail est habituellement de 12 à 16 mois.

Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat permet à l'étudiant d'utiliser des ressources, de l'espace, du mentorat et/ou un financement pour participer aux premières étapes du développement d'une entreprise en démarrage et/ou pour mettre de l'avant des idées externes qui répondent à des besoins concrets pour obtenir un crédit.

Apprentissage par le service

L'apprentissage par le service communautaire intègre des programmes enrichissants d'apprentissage par le service communautaire à l'enseignement en classe et à la réflexion critique pour enrichir l'expérience d'apprentissage et renforcer les collectivités. L'étudiant travaille en partenariat avec un organisme communautaire pour appliquer les connaissances propres à sa discipline à un défi cerné par la collectivité.

Projets de recherche appliquée

L'étudiant participe à un projet de recherche qui se déroule principalement en milieu de travail, notamment des projets de consultation, des projets de conception et des projets de recherche communautaire.

Stage professionnel obligatoire / stage clinique obligatoire

Selon ce modèle, l'expérience de travail est acquise sous la supervision d'un professionnel chevronné autorisé (p. ex., un précepteur) dans toute discipline qui exige une expérience de travail pratique pour obtenir un permis d'exercice ou un certificat professionnel. En général, ce type de stage n'est pas rémunéré, et comme les activités sont réalisées dans un milieu supervisé, l'étudiant n'a pas habituellement sa propre charge de travail ou ses propres dossiers.

Placement en milieu de travail

Selon ce modèle, l'étudiant obtient une expérience pratique intensive à temps partiel ou à court terme dans un milieu pertinent à son domaine d'études. Un placement en milieu de travail ne nécessite pas nécessairement une supervision par un professionnel autorisé, et les heures d'expérience de travail accumulées ne sont pas requises pour obtenir un certificat professionnel. Les placements en milieu de travail englobent toutes les expériences de formation en milieu de travail qui ne s'inscrivent pas dans une autre forme de stage, comme les stages coopératifs, les stages cliniques, les stages pratiques et les stages de travail.

Expérience de travail

Ce modèle intègre à un programme de formation un ou deux stages de travail (habituellement à temps plein) qui permettent à l'étudiant d'acquérir de l'expérience dans un milieu de travail lié à son domaine d'études et/ou à ses objectifs de carrière.

Apprentissage en milieu de travail**

- Apprentissage
- Enseignement coopératif

- Stage de travail
- Entrepreneuriat
- Apprentissage par le service
- Projets de recherche appliquée
- Stage professionnel obligatoire / stage clinique obligatoire
- Placement en milieu de travail
- Expérience de travail

Apprentissage par l'expérience* (programme d'études), p. ex.

- Expérience sur le terrain
- Simulations interactives
- Laboratoires d'enseignement
- Cours axés sur des projets

Activités parallèles au programme ou hors programme***, p. ex.

- Observation d'une démonstration
- Jumelage
- Clubs étudiants
- Athlétisme
- Expériences de bénévolat
- Emplois d'été ou à temps partiel

* Intégré à la conception du programme ou du cours

** Intégré à la conception du programme ou du cours et prévoit la participation d'une tierce partie (p. ex. un employeur, un partenaire du secteur d'activité ou un partenaire de la collectivité)

*** Adapté aux étudiants – Peut être lié ou non à un programme et n'est pas intégré à la conception d'un programme ou d'un cours